

DECRET N° 2008-362 DU 13 JUIN 2008

Chargeant Madame Juliette BIAO
KOUDENOUKPO, Ministre de
l'Environnement et de la Protection de la
Nature, de l'intérim du Ministre de la
Famille et de l'Enfant cumulativement
avec ses fonctions actuelles.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2008-080 du 03 mars 2008 portant nomination par le Président de la République de trois membres de la Cour Constitutionnelle ;

DECRETE :

Article 1er : Madame Juliette BIAO KOUDENOUKPO, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature est chargée de l'intérim du Ministre de la Famille et de l'Enfant cumulativement avec ses fonctions actuelles.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet pour compter du 06 juin 2008 sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 juin 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI